



Table de concertation des groupes de femmes
de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine

L'ACCÈS À LA PILULE ABORTIVE

La situation en Gaspésie et aux Îles-de-la-
Madeleine - Septembre 2023

COMITÉ SANTÉ DES FEMMES

contact@femmesgim.qc.ca

Un accès difficile et inégal à travers le Québec

Depuis 2018, la pilule abortive est disponible et légale au Québec. Or, Radio-Canada révélait à l'automne 2019 que 23 des 49 cliniques offrant des avortements au Québec ne l'offraient toujours pas. Toutefois, en juillet 2022 le Collège des Médecins du Québec a levé les restrictions limitant l'accès à la pilule abortive en retirant l'obligation de formation avec stage pour les médecins prescripteurs ainsi que l'obligation d'effectuer une échographie pelvienne. La formation suivie d'un stage constituait un frein majeur pour les médecins puisque les formations avaient lieu le plus souvent uniquement en milieu urbain. Nous croyons donc que davantage de médecins seront éventuellement en mesure de la prescrire à travers la province en suivant la formation simplifiée. Rappelons que la pilule abortive permet, jusqu'à la 9e semaine de grossesse, de vivre un avortement à la maison et d'éviter la voie chirurgicale.

En Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine : un accès qui demeure fragile!

Sur le territoire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, l'accès à l'avortement médicamenteux demeure inégal, comme dans le reste du Québec. En effet, les femmes de la péninsule gaspésienne peuvent espérer y avoir accès uniquement à certains endroits. De plus, certains points de service sont encore dans une situation précaire et reposent en grande partie sur l'initiative des médecins en place.

Les infirmières de la Gaspésie ont été formées pour évaluer les patientes et expliquer les options qui existent pour une interruption de grossesse par voie médicale ou chirurgicale. Néanmoins, l'équipe de la clinique de planning de Gaspé, les gynécologues de Chandler, de Gaspé, des Îles-de-la-Madeleine ainsi qu'un médecin de Sainte-Anne-des-Monts sont formé·e·s pour la prescrire. La pilule abortive est disponible depuis peu dans la Baie-des-Chaleurs. Toutefois, la pérennité du service n'est pas encore assurée. Depuis la levée de la formation avec stage obligatoire, d'autres médecins de famille du territoire pourraient éventuellement compléter la formation, dont le processus a été simplifié. Les femmes qui souhaitent avoir un avortement médicamenteux doivent donc être dirigées vers l'infirmière spécialisée en ITSS de leur territoire ou directement à la [clinique de planning familial de Gaspé](#) (cliquez sur le lien pour les coordonnées) qui est le centre d'information régional pour les usagères.

Le Comité santé des femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine travaille en continu sur cet enjeu et il soutiendra les initiatives qui permettront de déployer le service à plus grande échelle.